

Monsieur Julien Denormandie  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78 rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

et

Madame Barbara Pompili  
Ministre de la Transition écologique  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Paris, le 27 octobre 2020,

**Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et à Madame la Ministre de la Transition écologique demandant de défendre des niveaux de protection efficaces pour l'évaluation de l'impact des pesticides sur les pollinisateurs au niveau européen**

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

POLLINIS est une association sans but lucratif qui agit pour la protection des pollinisateurs et de la biodiversité. En tant que partie prenante (stakeholder) de l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), nous souhaitons vous alerter sur la révision actuellement en cours au niveau européen du document guide de 2013 portant sur l'évaluation de l'impact des pesticides sur les abeilles.<sup>1</sup> De nombreux éléments nous font aujourd'hui craindre qu'à l'issue de ce processus de révision, les niveaux de protection des pollinisateurs établis en 2013 ne soient dramatiquement abaissés.

Ce document d'orientation est crucial en ce qu'il permet d'évaluer les effets délétères provoqués par les pesticides sur les abeilles domestiques, les bourdons et les abeilles solitaires. Il fixe également des objectifs spécifiques de protection (specific protection goals), c'est-à-dire la mortalité maximale pouvant être tolérée, suite à l'exposition à

<sup>1</sup> EFSA Guidance Document on Risk Assessment of PPP on bees 'Apis mellifera, Bombus spp., solitary bees), (2013) 2014.

un pesticide, sans mettre en danger la survie des colonies d'abeilles domestiques, ni celle des populations d'insectes pollinisateurs sauvages.

Pourtant, depuis 2013, l'adoption de ce document a été bloquée par le comité européen en charge du dossier, le SCoPAFF (Standing Committee on Plants, Animals, Food and Feed), sans que les raisons de ce blocage n'aient été dévoilées. Ces lignes directrices n'ont donc jamais été adoptées. Et après 7 ans de paralysie, en mars 2019, la Commission européenne a donné mandat à l'EFSA pour réviser ce document dans un délai de 24 mois, arguant de possibles nouvelles preuves scientifiques apparues depuis 2013.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la redéfinition des objectifs spécifiques de protection et par le niveau maximal de mortalité toléré dont dépendra la sauvegarde effective des pollinisateurs en Europe. L'EFSA a récemment proposé quatre approches possibles<sup>2</sup> aux États membres et à la Commission européenne, gestionnaires du risque, qui ont choisi l'approche n° 2.

L'utilisation de cette approche soulève plusieurs doutes scientifiques et méthodologiques (voir l'annexe technique), qui pointent tous le risque d'un affaiblissement important du niveau de protection garanti par le document guide de 2013.

Aucun des éléments scientifiques présentés ne réussit à prouver l'efficacité de l'approche n°2 pour établir des objectifs de protection capables de renverser le déclin actuel des insectes pollinisateurs. En revanche, il semble assez clair que cette approche pourrait masquer l'impact réel des substances toxiques sur les abeilles domestiques, en érigeant en norme l'actuel taux de mortalité des colonies placées dans des environnements "naturels" saturés d'intrants chimique de synthèse. Il est important de noter que cette nouvelle approche ne prend en compte que les abeilles domestiques : nous ne savons toujours pas si des objectifs spécifiques de protection sont envisagés pour les pollinisateurs sauvages et, le cas échéant, comment ils seront calculés.

Si l'objectif poursuivi est de parvenir à une évaluation du risque en mesure d'enrayer le déclin actuel des pollinisateurs et non de le 'normaliser', il est impératif de se doter non seulement de procédures d'évaluation rigoureuses et complètes (intégrant notamment les effets sublétaux et les effets cocktail des pesticides), mais aussi de niveaux de protection robustes et réellement protecteurs.

Convaincus que vous partagez ce point de vue, nous vous demandons de défendre, lors de la réunion des Etats membres du 28 octobre, des niveaux de protection efficaces, tant pour les abeilles domestiques que pour les pollinisateurs sauvages.

Les citoyens que vous représentez attendent depuis longtemps un solide système d'évaluation de l'impact des pesticides sur les pollinisateurs, qui permettrait de concrétiser les ambitions affichées par le plan Ecophyto II+ et d'assurer le succès de la stra-

---

<sup>2</sup> <https://www.efsa.europa.eu/sites/default/files/topic/EFSA-Supporting-document-for-RMs-in-defining-SPGs.pdf>

tégie “Biodiversité” et de la stratégie “De la fourche à la fourchette” voulues par l’Union européenne.

Face aux résistances de certains Etats membres, nous vous demandons de donner l’exemple au niveau européen, en exigeant des niveaux de protection rigoureux qui, seuls, pourront garantir la préservation de la biodiversité.

Nous espérons que le gouvernement français se rangera à côté des 317 000 citoyens<sup>3</sup> qui demandent aujourd’hui une évaluation efficace de l’impact des pesticides sur les pollinisateurs.

Dans l’attente de vous lire, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l’expression de nos salutations les plus respectueuses.

Nicolas Laarman  
Délégué Général de Pollinis



---

<sup>3</sup> <https://action.pollinis.org/sign/test-abeilles-europe-fr/>

---

POLLINIS

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS  
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG

